



Vendredi 8 juin 2018

Madame Romero Cano,
Monsieur Mujica

Votre courriel m'est bien parvenu. Celui-ci a évidemment retenu mon attention et je vous en remercie.

Ainsi que vous le savez, le Parlement de Wallonie a instruit le traité entre la Colombie, le Pérou, l'Equateur et l'Union européenne avec le même discernement que le CETA. En effet, nous avons procédé à près d'une trentaine d'auditions et de rencontres, tant à « charge » qu'à « décharge » et ce, en invitant des représentants des milieux diplomatiques, économiques ou encore issus de la société civile. Nous avons également reçu de très nombreux courriers. Ceux-ci concernent tant le caractère vital de cet accord pour les économies de nos partenaires (qui ne bénéficient plus du Système de préférences généralisées), que l'urgence d'assurer une sécurité juridique avant l'investiture d'un nouveau Président en Colombie, sans oublier bien sûr des mises en garde par rapport à la situation sociale des pays partenaires.

Il ressort de nos auditions que ce traité ne peut être directement comparé au CETA, notamment parce qu'il fonctionne par listes positives, ne contient pas de chapitre sur les investissements et n'implique pas de coopération réglementaire poussée. Au bout du compte, les débats se sont principalement articulés autour du chapitre du développement durable et son effectivité. Du reste, je vous rappelle que, contrairement au CETA, ce traité en est au stade de la ratification. La Belgique est à l'heure actuelle le dernier Etat membre à devoir le ratifier, du fait de l'instruction en cours au Parlement de Wallonie.

Durant tous ces mois d'instruction, nous avons pu relever des éléments extrêmement positifs, survenus depuis la signature de ce traité et sa mise en application provisoire. Le plus connu est certainement la signature d'un accord de paix entre les FARC et l'Etat colombien, dont la mise en oeuvre se trouve renforcée par l'existence d'un accord commercial avec l'Union. En outre, le Président Santos a multiplié les initiatives en faveur de l'environnement, puisque 40 millions d'hectares sont désormais protégés et qu'une « frontière » délimitera prochainement la forêt amazonienne, qui ne pourra plus faire l'objet d'aucune exploitation économique. Ce pays a par ailleurs tout récemment accédé à l'OCDE, au terme d'un processus d'examen minutieux qui comprend également des éléments relatifs au développement durable. Le Pérou est inscrit dans une démarche similaire, qu'il espère voir aboutir d'ici 2021 et qui a déjà débouché sur l'adhésion à d'importantes conventions ce 27 mai, concernant notamment la lutte contre la corruption et l'échange d'informations fiscales dans le cadre du plan BEPS. Relevons également que, de manière générale, ces trois pays enregistrent des progrès spectaculaires ces dernières années concernant le recul de la pauvreté, élément central de réalisation des droits économiques et sociaux.

Malgré ces progrès indéniables, il reste bien entendu des éléments problématiques, dont il faut pouvoir discuter ouvertement avec nos partenaires commerciaux. À ce titre, le chapitre sur le

développement durable organise la participation de la société civile à l'accord commercial, reflétant ainsi le caractère unique de l'approche européenne. Cela a d'ailleurs aux organisations membres de votre DAG de déposer une plainte, actuellement en cours d'instruction par la Commission européenne. L'implication des ONG dans le dépôt et l'instruction de telles plaintes est un objectif majeur, que j'ai d'ailleurs rappelé à Jean-Claude Juncker lors de sa visite au Parlement de Wallonie, le 8 mai 2018.

Pour mon parti, le cdH, il importe que cette plainte soit dûment instruite et que toute la lumière soit faite sur les éléments qu'elle contient, au besoin via la désignation par les parties d'un « groupe d'expert », tel que stipulé dans le Titre IX de l'accord. Si des violations étaient effectivement constatées, elles devraient alors faire l'objet de mesures ambitieuses, permettant d'y mettre fin. C'est pourquoi, sur proposition de mon collègue Maxime Prévot, la Commission des relations internationales du Parlement de Wallonie a sollicité le Ministre-Président afin qu'il obtienne de la Commission européenne la garantie que la ratification du traité par la Belgique n'interromprait en aucun cas la procédure en cours. Le vote sur le décret d'assentiment à ce traité n'interviendra qu'une fois que nous aurons obtenu cette garantie essentielle.

Restant à votre entière disposition, je vous prie d'agréer, Madame Romero Cano, Monsieur Mujica l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

André Antoine